





Communiqué de presse:

Une mission ONG/entreprises se mobilise contre l'exploitation illégale du bois au Cameroun

Paris le 20 juillet 2009 - Si des progrès dans la gestion forestière durable ont été enregistrés au Cameroun, l'exploitation illégale du bois reste un problème majeur. Suite à la publication d'un nouveau rapport des Amis de la Terre (1), l'ONG a invité l'Association des producteurs africains (IFIA) et les importateurs et distributeurs de bois exotiques (Le Commerce du Bois) à participer à une mission sur le terrain, afin de mieux comprendre les impacts écologiques et sociaux de l'exploitation illégale de bois et de discuter avec les autorités camerounaises des moyens de l'enrayer.

Alors que le Cameroun s'apprête à signer un partenariat avec l'Union Européenne pour lutter contre le commerce de bois illégal, l'ONG et les représentants des deux Associations Professionnelles ont constaté sur le terrain, dans la région de Nanga Eboko, l'ampleur des problèmes: coupes à l'intérieur d'une réserve forestière, utilisation frauduleuse de titres d'exploitation, complicité de certaines administrations locales ou encore destruction de plantations villageoises.

Les résultats de cette mission ont été présentés aux autorités du Ministère des Forêts et de la Faune. L'IFIA et LCB ont fait valoir l'impact très négatif sur les marchés des pratiques de certaines entreprises forestières internationales ou nationales, dénoncées par les Amis de la Terre dans leurs rapports. Nous avons également fait part de notre souhait de voir les communautés villageoises victimes de ces abus indemnisées et qu'un moratoire sur les « petits titres »(2) soit adopté.

Le Ministère des Forêts et de la Faune s'est engagé à apporter des réponses dans les prochains jours sur ces questions.

Pour Samuel Nguiffo, directeur des Amis de la Terre Cameroun : « L'exploitation de bois illégal ne profite pas aux populations locales mais surtout elle contribue à leur appauvrissement en les privant d'une ressource qui pourrait être gérée durablement ».

Pour Sylvain Angerand, chargé de campagne pour les Amis de la Terre France : « Les coupes de bois illégal que nous avons constatées sur le terrain et montrées aux entreprises sont principalement à destination du marché européen. Il est donc urgent que l'Union Européenne crée un cadre législatif rigoureux. »

Pour Eric Boilley, directeur de LCB et porte parole de la fédération européenne du Commerce du Bois : « Il est indispensable que le Ministère des Forêts du Cameroun nous aide à faire la différence entre le légal et l'illégal et combatte efficacement ce dernier. Car il n'est pas normal que sur le marché, les opérateurs s'engageant dans des politiques d'achats responsables, soient pénalisés par des acheteurs et des producteurs peu scrupuleux. Nous prenons quant à nous nos responsabilités pour empêcher l'importation de bois illégal dans l'esprit de notre charte environnementale».

Hervé Bourguignon, directeur de l'IFIA ajoute : « L'exploitation illégale du bois crée une concurrence déloyale avec les entreprises engagées dans la gestion durable. A court terme, c'est l'avenir même de la filière bois au Cameroun qui est menacé alors que le secteur est largement engagé dans la certification forestière. Par ailleurs, il est impératif de créer le cadre juridique sécurisé qui permettra aussi aux nationaux de bénéficier de titres d'exploitation pérennes à même de leur assurer un avenir ».

Les Amis de la Terre, l'IFIA et Le Commerce du Bois se sont engagés à assurer le suivi de ce dossier et à poursuivre le dialogue avec l'administration camerounaise pour construire une filière bois durable qui contribue au développement des populations locales.

- (1) « Cana Bois : pillage des zones protégées au Cameroun au profit du marché européen » juin 2009 et « Importer légalement eu Europe du bois coupé illégalement au Cameroun » mai 2008 http://www.amisdelaterre.org/Les-Amis-de-la-Terre-verbalisent.html
- (2) Les « petits titres » correspondent à des autorisations de récupération ou d'enlèvement de bois prévue par la loi lors de la création d'une route ou d'un projet de développement (ex:palmeraie). Sur le terrain, nous avons constatées que ces « petits titres » permettaient en réalité de blanchir du bois illégal. Les volumes récoltées grâce à ces « petits titres » sont en progression régulière et représentent un volume important du total récolté au Cameroun .

Contact presse:

Caroline Prak, chargée de communication, téléphone portable: (06) 86 41 53 43 ou caroline.prak@amisdelaterre.org

Eric Boilley, Le Commerce du Bois , 01 44 75 58 58 ou lecommercedubois@wanadoo.fr

Herve Bourguignon, IFIA, 01 43 42 42 00 ou hervebourguignon@wanadoo.fr